Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 3 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Approbation du CRAC 2008 de la SODEGIS

Le cahier des charges de la concession de l'opération **« ZAC-RHI Ruisseau Bois de Nèfles »** énonce que le concessionnaire (la SODEGIS) présente chaque année au conseil municipal un compte rendu de concession.

Ce compte rendu comprend :

▪ Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé

Mairie des Avirons

▪ Les documents financiers :
- Bilan prévisionnel actualisé
- Plan de trésorerie prévisionnel pluriannuel actualisé

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître :

Total des dépenses			7 346 184 € HT
Dont :	• Acquisitions foncières		1 188 524 € HT
	• VRD FRAFU		2 889 672 € HT
	• VRD RHI		1 127 174 € HT
	• Terrasses du Bois de Nèfles		226 708 € HT
	• Equipements publics		928 685 € HT
	• Frais généraux		919 354 E HT
	• TVA sur marge		66 067 € HT
Total des recettes			7 346 184 € HT
Dont :	• Produit des cessions foncières		1 080 316 € HT
	• Produit des affectations		1 484 520 € HT
	• Subventions		2 123 703 € HT
	• Participation communale au titre de l'équilibre de la ZAC-RHI		1 537 909 € HT
	• Autres produits		1 023 727 € HT
	dont : - Participation communale au titre des équipements publics	996 756 € HT	
	- Participation de tiers	26 972 € HT	
	• Régularisation de TVA		96 009 € HT

Il n'est pas appelé de participation communale pour l'exercice en cours.

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le compte rendu annuel de concession 2008,

=> Autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve le **Compte Rendu Annuel de Concession 2008** de la **SODEGIS**

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

Mairie des Avirons